



International  
Civil Aviation  
Organization

Organisation  
de l'aviation civile  
internationale

Organización  
de Aviación Civil  
Internacional

Международная  
организация  
гражданской  
авиации

منظمة الطيران  
المدني الدولي

国际民用  
航空组织

Tél. : +1 514-954-8219, poste 6104

Réf. : SD39/1-12/6

le 2 février 2012

**Objet :** Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation  
[Montréal (Canada), 12 – 14 septembre 2012]

**Suite à donner :** Indiquer si vous comptez participer et soumettre  
le formulaire d'inscription d'ici le 31 mars 2012

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la première séance de sa 194<sup>e</sup> session, le Conseil a approuvé la tenue d'une conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation au siège de l'OACI, à Montréal (Canada), du 12 au 14 septembre 2012.

Le but de cette conférence est de réunir de hauts responsables des gouvernements et des acteurs de l'industrie aéronautique afin d'établir un consensus mondial et de formuler des recommandations sur les grandes priorités et questions en matière de sûreté de l'aviation, pour faire face aux menaces actuelles et futures contre l'aviation civile. La conférence examinera aussi l'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration sur la sûreté de l'aviation émanant de la 37<sup>e</sup> session de l'Assemblée. Vous trouverez l'ordre du jour de la conférence en Pièce jointe A.

Je vous prie de bien vouloir indiquer par courrier électronique ([avseconf@icao.int](mailto:avseconf@icao.int)) ou fax (+1 514-954-5061) d'ici le 31 mars 2012 au plus tard si votre Administration ou Organisation compte participer à la conférence et, dans l'affirmative, de me communiquer les nom et fonction de vos représentants. Des renseignements sur les lettres de créance, la structure et l'organisation des travaux de la conférence, les visas et d'autres dispositions figurent en Pièce jointe B. Le formulaire d'inscription à la conférence est en Pièce jointe C. Un programme détaillé de la conférence et d'autres renseignements à l'intention des délégués vous seront envoyés en temps utile.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Raymond Benjamin  
Secrétaire général

**Pièces jointes :**

- A — Ordre du jour
- B — Dispositions administratives
- C — Formulaire d'inscription

12-0174 — SL\_2012\_006\_FULL\_FR\_EDENPROD\_#386839\_v1.DOC

**ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU  
SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION**

**A. QUESTIONS CLÉS TOUCHANT LA SÛRETÉ DE L'AVIATION QUI APPELLENT  
DES DÉCISIONS**

**1. Combattre la menace interne**

La conférence examinera les progrès réalisés par le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation et ses groupes de travail compétents pour renforcer davantage les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'Annexe 17, particulièrement la norme du § 4.2.6, ainsi que les éléments indicatifs correspondants, afin de s'attaquer de façon complète à la question de la menace interne tout en maintenant le principe des inspections/filtrages à 100 pour cent des personnes autres que les passagers.

**Résultats attendus :** Approbation d'une approche mondiale commune et cohérente pour contrer la menace interne en tenant compte des recommandations du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation et des délibérations du Conseil.

**2. Renforcer la sûreté du fret aérien**

La mise en œuvre de normes de référence internationales peut être un moyen de faciliter la reconnaissance de l'équivalence des régimes de sûreté de l'aviation des divers États ou régions. La conférence examinera la « chaîne d'approvisionnement du fret » et les nombreux risques possibles pesant sur le système en raison de l'intervention de multiples participants en dehors des compagnies aériennes elles-mêmes, tels que les transitaires et autres entreprises qui expédient des marchandises par air.

**Résultats attendus :** Recommandations relatives à un nouveau régime visant à renforcer la sûreté du fret aérien, notamment propositions d'amendement de l'Annexe 17, s'il y a lieu.

**3. Assurer la pérennité des mesures de sûreté de l'aviation – équivalence**

Les programmes de sûreté de l'aviation doivent être proactifs et suivre de près l'évolution des menaces et des risques. Parallèlement, il faut reconnaître la nécessité de veiller à ce que les mesures de sûreté demeurent utiles, selon les besoins, en dépit de l'évolution des menaces et des risques.

**Résultats attendus :** Recommandations pour promouvoir la pérennité des mesures de sûreté de l'aviation par des interventions coordonnées face aux menaces et aux incidents de sûreté, par l'équivalence et la reconnaissance mutuelle des mesures de sûreté entre partenaires sur la base de régimes de sûreté nettement renforcés, et par l'optimisation de l'équilibre entre sûreté et facilitation.

**4. Évolution du processus d'audit de sûreté de l'aviation – transparence**

La conférence sera informée de propositions sur concernant l'évolution du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) une fois le cycle actuel d'audits achevé, à la fin de 2013. Ces propositions ont pour objectif la mise en œuvre, dans le cadre de l'USAP, des activités et de la méthodologie optimales pour continuer à renforcer la sûreté de l'aviation civile internationale tout en tenant compte des principes d'universalité et de confidentialité et en faisant le lien entre les résultats des audits et la fourniture d'une assistance ciblée et d'efforts de renforcement des capacités. La conférence examinera la transparence des résultats d'audit de l'USAP afin d'assurer un équilibre approprié entre la nécessité d'informer les États des carences constatées qui relèvent de leur juridiction et les intérêts des autres États face à ces carences.

**Résultats attendus :** Recommandations relatives à une transparence accrue des résultats d'audit de l'USAP, tenant dûment compte de la nécessité de garder les renseignements sensibles du point de vue de la sûreté hors du domaine public, comme moyen clé de renforcer encore la sûreté de l'aviation à l'échelle mondiale. La conférence voudra peut-être aussi formuler d'autres recommandations concernant l'évolution de l'USAP.

## 5. Renforcement des capacités et assistance technique

La conférence examinera les divers efforts de renforcement des capacités et d'assistance technique de l'OACI et des États membres, ainsi que la formation en tant que moyen important de s'attaquer aux défis auxquels les États sont confrontés dans la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 17.

**Résultats attendus :** Recommandations concernant des moyens nouveaux et innovateurs en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique, reconnaissant notamment comme condition préalable à une assistance l'utilisation de l'établissement de priorités fondé sur les risques et l'état de préparation d'un État qui est confronté à des problèmes. La conférence conviendra aussi des mesures à prendre lorsqu'une mise en œuvre insuffisante des spécifications de l'Annexe 17 dans un État constitue un risque de sûreté significatif au niveau mondial ou régional.

## 6. Innovations et progrès technologiques marquants

La conférence examinera les progrès technologiques réalisés dans le domaine de la sûreté de l'aviation comme moyen de renforcer l'efficacité et l'efficacité de la sûreté de l'aviation, et elle se penchera sur les efforts des États membres pour mettre en œuvre des solutions technologiques aux fins de l'inspection/filtrage des liquides, aérosols et gels (LAG), en tenant compte des changements à apporter aux règles dans certains États pour lever graduellement les restrictions frappant le transport de LAG dans les bagages de cabine, tout en introduisant peu à peu une technologie d'inspection/filtrage capable de détecter les explosifs liquides.

**Résultats attendus :** Accord sur des moyens de promouvoir l'innovation dans la sûreté de l'aviation et la mise en œuvre et l'harmonisation à l'échelle mondiale de solutions techniques, notamment en ce qui concerne les LAG, en vue de réduire au minimum leur incidence néfaste sur les opérations aéroportuaires, facilitant ainsi les déplacements par voie aérienne.

## B. AUTRES QUESTIONS À EXAMINER PAR LA CONFÉRENCE

### 7. Le rôle du Programme de documents de voyage lisibles à la machine (DVLM), des renseignements préalables concernant les passagers (RPCV) et du dossier passager (PNR)

La conférence examinera la sûreté de l'aviation en allant au-delà de la perspective habituelle de l'inspection/filtrage et des contrôles d'accès, et elle examinera également le renseignement et la gestion de l'identité, la coopération inter-agences et le partage des données dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et comme aides en matière de sûreté. Un nombre croissant d'États ont commencé à exiger des exploitants qu'ils fournissent à leurs autorités publiques des données RPCV/PNR aux fins de l'évaluation de la menace. Cependant, l'absence d'uniformité dans les systèmes d'échange de données RPCV/PNR a une incidence sur la viabilité de l'industrie du transport aérien et réduit l'efficacité de l'utilisation de ces données aux fins de la sûreté de l'aviation. À cet égard, les États sont encouragés à veiller à ce que leurs autorités responsables des questions relatives aux DVLM et aux RPCV/PNR participent à la conférence.

**Résultats attendus :** Recommandations concernant l'orientation du programme DVLM pour le prochain triennat et la nécessité d'aligner les divers systèmes d'échange de données RPCV/PNR existant actuellement sur les normes internationales de communication de données adoptées par les agences compétentes des Nations Unies, tout en garantissant la protection de la vie privée et des libertés civiles des passagers.

### 8. État des efforts régionaux en matière de sûreté de l'aviation

La conférence examinera les progrès réalisés dans les régions en vue d'élaborer et de mettre en œuvre les plans d'action et/ou feuilles de route sur la sûreté de l'aviation à l'échelon régional qui ont été adoptés durant des conférences régionales de sûreté de l'aviation tenues entre 2010 et 2012.

**Résultats attendus :** Constatation que des progrès ont été réalisés pour renforcer la sûreté de l'aviation grâce à la coopération régionale et recommandations concernant des mécanismes de gestion efficaces de la sûreté de l'aviation à l'échelon régional.

**9. Énoncé OACI de climat de risque à l'échelle mondiale**

La conférence recevra une mise à jour sur les travaux du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation qui ont trait à l'élaboration d'un Énoncé OACI de climat de risque en matière de sûreté de l'aviation à l'échelle mondiale, qui donne une description régulièrement actualisée du climat de menace et de risque à l'échelle mondiale et fournit aux États membres des renseignements précieux en matière de sûreté afin de faciliter le renforcement continu de leurs programmes nationaux de sûreté de l'aviation civile.

**Résultats attendus :** Approbation mondiale de l'Énoncé OACI de climat de risque à l'échelle mondiale, pour diffusion aux États.

-----

## CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

Siège de l'OACI, Montréal (Canada)  
12 – 14 septembre 2012

### DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

#### **Lettres de créance**

Des lettres de créance sont exigées pour participer à la réunion. Elles devraient être signées par une personne dûment autorisée, au nom de l'État ou de l'organisation internationale qui se fait représenter, et indiquer les nom et fonction de chaque membre de la délégation et à quel titre il participera à la conférence (comme suit : États membres – délégué, suppléant, conseiller ; États non membres et organisations internationales – observateur). Les lettres de créance originales peuvent être envoyées d'avance au Secrétaire général ou remises au moment de l'inscription sur place.

#### **Organisation des travaux**

La conférence se déroulera conformément aux directives du Conseil concernant les réunions de l'OACI, qui sont énoncées dans le Doc 7986-C/915, et au *Règlement intérieur permanent des réunions de transport aérien* (Doc 8683-AT/721). La conférence se réunira en séance plénière dans la matinée du premier jour, ainsi que le dernier jour pour approuver son rapport. Tous les points de l'ordre du jour seront traités par un seul comité pour tenir compte de la nature multidisciplinaire de la plupart des sujets.

#### **Visas**

Conformément à la pratique recommandée figurant au § 3.19 de l'Annexe 9 — *Facilitation*, le Canada n'exige plus, dans le cas des ressortissants d'un grand nombre d'États, de visa d'entrée pour les visiteurs temporaires. Les participants qui ont encore besoin d'un visa pour entrer au Canada sont cependant invités à faire en temps utile les démarches nécessaires auprès des autorités canadiennes. En outre, afin de faciliter les formalités d'entrée au Canada, il est recommandé aux participants de se munir d'une copie du document attestant qu'ils représentent leur État ou organisation à la conférence et de se présenter en cette qualité aux autorités canadiennes.

#### **Inscription et autres dispositions**

Le formulaire d'inscription en ligne et des renseignements supplémentaires sur d'autres aspects logistiques seront mis à disposition sur le site web de la conférence ([www.icao.int/meetings/avsecconf](http://www.icao.int/meetings/avsecconf)). Des renseignements généraux concernant l'hébergement et d'autres services à Montréal seront également publiés sur le site.

-----

**CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION**

Siège de l'OACI, Montréal (Canada)  
12 – 14 septembre 2012

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

**PRIÈRE D'ÉCRIRE EN MAJUSCULES OU DE DACTYLOGRAPHIER**

1.	Nom complet : M./M <sup>me</sup> /M <sup>lle</sup>	_____	_____
		Prénom(s)	Nom
2.	Titre/Fonction :	_____	
3.	État/Organisation/ Entreprise :	_____	
4.	Adresse postale :	_____	
		_____	
		_____	
5.	Numéro de téléphone :	_____	
	Numéro de fax :	_____	
	Courriel :	_____	

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Prière d'envoyer le présent formulaire par fax ou courrier électronique d'ici le 31 mars 2012  
à l'adresse suivante :

Section des politiques de sûreté de l'aviation et de facilitation  
Sous-Direction de la sûreté de l'aviation  
Direction du transport aérien, OACI  
Fax : +1 514-954-5061  
Courriel : [avseconf@icao.int](mailto:avseconf@icao.int)